



La pauvreté dans le Cantal Un département plus largement touché

En 2011, 16,4 % des Cantaliens vivent sous le seuil de pauvreté, soit 2,1 points de plus qu'au niveau métropolitain. Le Cantal se place ainsi parmi les départements les plus frappés par la pauvreté. Il le doit essentiellement au fort vieillissement de sa population et à la surreprésentation du monde agricole. La précarité touche plus particulièrement les séniors et les personnes aux âges actifs notamment lorsqu'ils vivent seuls. Les autres départements ruraux du Massif Central présentent les mêmes caractéristiques mais à des degrés divers. Le Cantal se démarque toutefois sur l'évolution de la pauvreté. Malgré la crise, le niveau de vie des plus modestes augmente légèrement, évitant ainsi de creuser les inégalités.

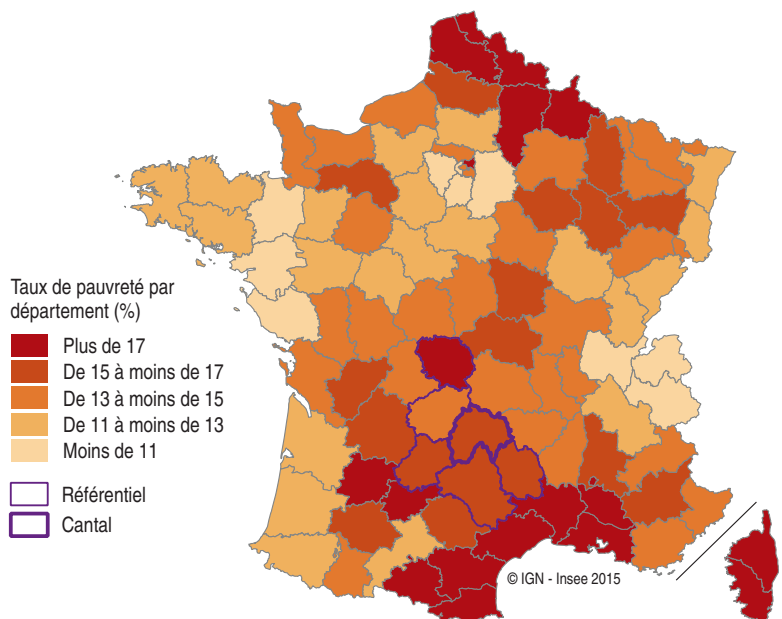
Martine Cauwet, François Lasbats, Insee

En 2011, 16,4 % de la population cantalienne vit sous le seuil de pauvreté, c'est-à-dire avec un niveau de vie mensuel inférieur à 977 euros (*Méthodologie*). Cette part est supérieure de 2,1 points à la moyenne métropolitaine. La pauvreté est mesurée ici à partir de l'ensemble des revenus des membres du ménage, y compris les prestations sociales reçues et le versement des impôts directs. C'est donc bien une pauvreté monétaire qui ne prend pas en compte les conditions de vie ou le ressenti de la pauvreté par les personnes en difficulté sociale. De plus, il s'agit d'une pauvreté relative car elle est établie chaque année en fonction du niveau de vie médian de la population française. Ainsi, le seuil de pauvreté ne doit pas être considéré comme un minimum vital.

De grandes disparités existent entre les départements. Le taux de pauvreté varie du simple au triple entre les Yvelines et la Seine-Saint-Denis (respectivement 8,2 % et 24,8 %). Les départements du nord et de la façade méditerranéenne sont particulièrement touchés par la précarité (*Figure 1*). Le Cantal, 19^e département le plus touché, est également assez mal

1 Plus de pauvreté au Nord et au Sud ainsi que dans les départements ruraux du Sud-Ouest

Part de la population vivant sous le seuil de pauvreté* en 2011



* le seuil de pauvreté monétaire est égal à 977 euros par mois et par unité de consommation en 2011.
Source : Insee, Revenus disponibles localisés 2011.

2 Les Cantaliens fortement exposés à la pauvreté

Comparaison du Cantal et des départements du référentiel

| | Taux de pauvreté en 2011 | Évolution 2008/2011 | Niveau de vie médian mensuel en 2011 des personnes sous le seuil de pauvreté | Taux de pauvreté des moins de 17 ans | Taux de pauvreté des 30 à 64 ans | Taux de pauvreté des 65 ans et plus |
|------------------------------|--------------------------|---------------------|--|--------------------------------------|----------------------------------|-------------------------------------|
| | (en %) | (en points) | (en euros par UC) | (en %) | (en %) | (en %) |
| Cantal | 16,4 | -0,3 | 798 | 20,5 | 14,6 | 16,9 |
| Aveyron | 15,2 | +0,2 | 799 | 19,4 | 13,2 | 14,8 |
| Corrèze | 13,9 | +0,9 | 811 | 19,0 | 11,8 | 12,9 |
| Creuse | 19,8 | +1,0 | 787 | 26,9 | 17,7 | 18,5 |
| Lot | 15,8 | +0,6 | 789 | 21,1 | 14,7 | 13,3 |
| Lozère | 15,9 | +0,1 | 787 | 19,1 | 14,3 | 15,9 |
| France métropolitaine | 14,3 | +1,2 | 787 | 20,3 | 12,6 | 8,8 |

Lecture : la moitié des Cantaliens vivant sous le seuil de pauvreté a un niveau de vie inférieur à 798 euros.

Source : Insee, Revenus disponibles localisés 2008 et 2011.

loti. La pauvreté y est plus présente que dans quatre des cinq départements voisins et à structure socio-démographique comparable, choisis comme référentiel (*Méthodologie, Référentiel*) (Figure 2).

Une pauvreté plus prégnante pour les séniors...

Au niveau national, la pauvreté est davantage présente dans les territoires urbains. Dans ces espaces, caractérisés par une continuité du bâti et regroupant au moins 2 000 habitants, 15 % des habitants vivent sous le seuil de pauvreté contre 11,7 % en zone rurale. Dans le Cantal, la situation est inversée : les personnes en difficulté sont plus nombreuses dans les campagnes (17,4 %) que dans les communes urbaines (14,7 %). Cette pauvreté prononcée en milieu rural est aussi caractéristique du référentiel mais à des degrés divers : elle est davantage marquée en Creuse (19,7 %) qu'en Corrèze (14,1 %), le Cantal occupant une position intermédiaire. Ceci s'explique notamment par une surreprésentation des personnes âgées.

En effet, le Cantal, comme le référentiel, se singularise par une précarité marquée des personnes de 65 ans et plus. Ainsi, en 2011, 16,9 % des séniors cantaliens vivent sous le seuil de pauvreté, contre 8,8 % en moyenne métropolitaine (Figure 3). C'est le taux le plus élevé des départements français après la Creuse. Généralement, les personnes âgées sont moins touchées par la pauvreté que les actifs. Elles n'ont plus la charge des enfants qui ont quitté le domicile familial. Or, dans le Cantal, comme dans le référentiel à l'exception du Lot, cette diminution de la précarité avec l'âge ne se vérifie pas : le taux de pauvreté des séniors est supérieur à celui des 30 à 64 ans. Comme dans le référentiel, la fragilité financière des séniors cantaliens s'explique par une proportion importante d'anciens agriculteurs parmi les retraités (20 % contre 7 % au niveau national). Ils perçoivent des retraites ou des pensions de réversion plus faibles que celles versées par le régime général. En particulier, la création d'un régime complémentaire obligatoire pour les exploitants agricoles date seulement de 2003 et ses versements restent encore faibles. Cette précarité monétaire des séniors cantaliens se reflète dans la

part plus élevée des bénéficiaires de l'Allocation de Solidarité aux Personnes Âgées (ASPA) parmi les 60 ans et plus (4 %).

... mais aussi pour les personnes aux âges actifs

Dans le Cantal, la pauvreté n'épargne pas les personnes de 30 à 64 ans : 14,6 % d'entre elles vivent sous le seuil de pauvreté. Cette précarité des personnes en âge de travailler y est plus sensible qu'en métropole (12,6 %). Elle est très proche de celle observée en Lozère, qui occupe une position médiane au sein du référentiel. Pourtant, le Cantal et la Lozère font partie des quatre départements métropolitains dans lesquels le taux de chômage est le plus faible. Dans le Cantal, fin 2011, il est inférieur de 2,9 points à la moyenne nationale (*Encadré*). Le recours au Revenu de Solidarité Active (RSA) socle, qui s'adresse principalement aux personnes sans emploi, est aussi

l'un des moins élevés de France. La part de la population cantalienne de moins de 65 ans couverte par ce minimum social est de 2,5 % contre 4,8 % en France métropolitaine.

La plus forte précarité des Cantaliens de 30 à 64 ans s'expliquerait davantage par la faiblesse des revenus d'activité au sein des ménages pauvres que par le chômage. La composante « activité » du RSA soutient financièrement ces familles, en leur apportant un complément de ressources. Les Cantaliens sont ainsi plus nombreux à bénéficier du RSA activité : 1,9 % de la population active est couverte par ce dispositif contre 1,7 % au niveau national.

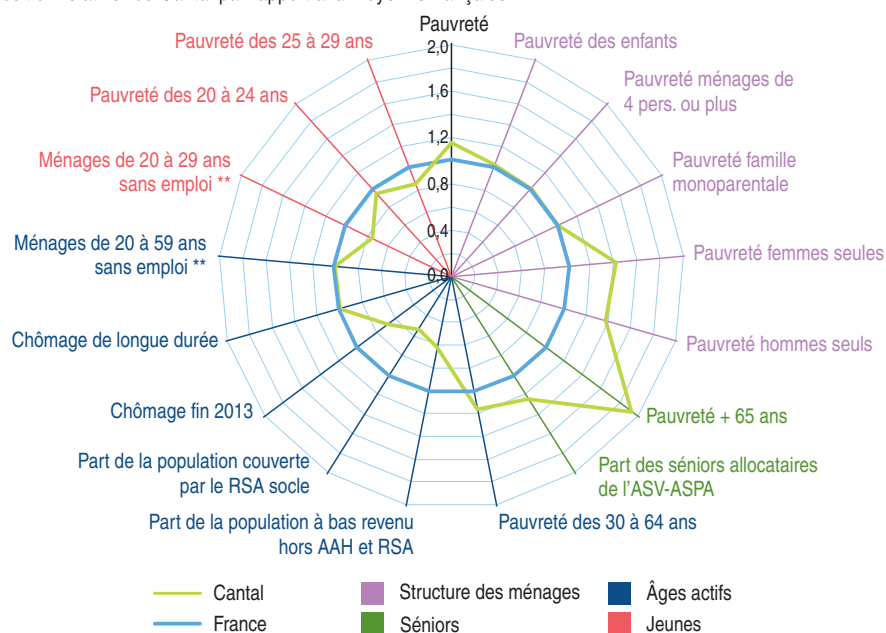
Cette plus grande précarité financière des ménages disposant de revenus d'activité peut s'expliquer, en partie, par la structure économique du département. L'agriculture y est une activité encore très présente. Elle concentre 12 % des emplois au lieu de 3 % en France métropolitaine. Or, les exploitants agricoles cantaliens ont des niveaux de revenus parmi les plus faibles du territoire métropolitain. Mais le poids de l'agriculture ne constitue pas le seul élément explicatif. À catégorie sociale égale, les revenus salariaux sont aussi plus modestes dans le Cantal qu'en métropole.

L'isolement, source de pauvreté

Les personnes seules sont en général plus concernées par la pauvreté que les couples. En effet, elles ne bénéficient ni des économies d'échelle que procure la vie à deux, ni de l'opportunité d'un revenu complémentaire apporté par le conjoint. Dans le Cantal, cette pauvreté est particulièrement élevée. La part de personnes seules vivant sous le seuil de pauvreté atteint 23,7 % contre 17 % en France métropolitaine. Dans le référentiel, l'isolement est aussi plus souvent source de précarité

3 Les séniors et les personnes aux âges actifs en situation plus fragile

Position relative* du Cantal par rapport à la moyenne française



* Les taux sont plus marqués dans le département qu'en moyenne nationale pour les valeurs au-dessus de 1, et inversement pour les valeurs inférieures.

** Part des ménages dont aucun membre n'a d'emploi selon l'âge de la personne de référence.

Sources : Insee, RDL 2011, RP 2011, Taux de chômage localisés ; Pôle emploi ; CNAF ; MSA.

mais des différences existent entre les territoires. Le taux de pauvreté varie de 20,2 % pour la Conèze à 26,8 % pour la Creuse. Cette pauvreté plus prononcée des personnes seules est à mettre en regard de celle des séniors. Ainsi dans le Cantal, ces derniers représentent 46 % des personnes seules contre 37 % au niveau national. Au sein des plus âgés, les femmes sont les plus concernées par la précarité car elles ont, le plus souvent, moins cotisé pour leur retraite durant leur vie active que les hommes. Les conjointes d'exploitants agricoles sont particulièrement défavorisées : leur activité ouvre moins de droits à pension que celle des exploitants principaux.

Peu d'impact de la crise

Alors que le taux de pauvreté progresse de 1,2 point au niveau national entre 2008 et 2011, années de crise marquées par une forte dégradation du marché du travail, le Cantal suit une tendance inverse. Il est le seul département métropolitain (hors Corse) où la population vivant sous le seuil de pauvreté diminue (-0,3 point). Le recul de deux points du taux de pauvreté des séniors en est la principale raison. Le nombre de titulaires cantaliens du minimum vieillesse baisse en effet régulièrement. Cette amélioration provient de l'arrivée de retraités ayant bénéficié de carrières ouvrant plus de droits à la retraite que les générations précédentes dont les effectifs diminuent. Les femmes, en particulier, ont participé davantage au marché du travail. Elles disposent désormais de meilleurs droits pour le calcul de leur retraite. Au fil des générations, le montant des retraites augmente aussi en raison de la généralisation des régimes complémentaires obligatoires. La mise en place de droits familiaux et des minima de pensions dans les systèmes de retraites favorise également la hausse du niveau de vie des séniors. Parallèlement, le taux de pauvreté des 30-64 ans diminue très légèrement (-0,2 point) alors qu'il est en hausse de plus d'un point au niveau national. Le Cantal est également le seul département métropolitain où les inégalités ne progressent pas pendant la crise (Figure 4). En particulier, le niveau de vie plafond des plus démunis augmente légèrement, alors qu'il baisse au niveau national et dans le référentiel. En 2011, dans le Cantal, le niveau de vie des 10 % les plus riches est 3,1 fois plus élevé que celui des 10 % les plus pauvres. Les inégalités sont plus marquées au niveau national (3,6).

Une pauvreté moins intense qu'au niveau national

Les Cantaliens précaires disposent de ressources légèrement supérieures à ceux de la métropole. La moitié d'entre eux perçoivent, en effet, au maximum 798 euros par mois par unité de consommation contre 787 euros en France métropolitaine. Ce niveau de vie médian des personnes pauvres est également l'un des plus élevés du référentiel. À

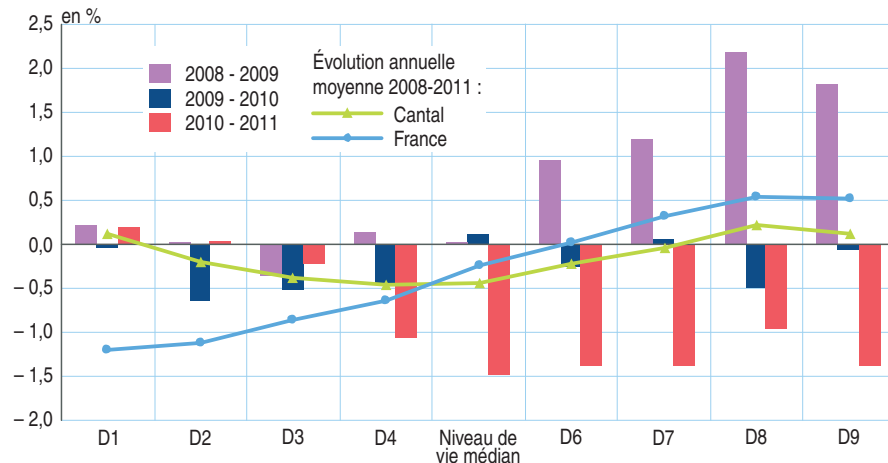
titre de comparaison, pour une personne seule, le socle du RSA s'élève à 467 euros, l'ASPA à 742 euros maximum et le smic net à 1 072 euros pour un temps plein en 2011.

La redistribution des revenus portée par les prélèvements fiscaux (contributions sociales, impôts directs) et les transferts sociaux (allocations logement, minima sociaux) permet d'améliorer le niveau de vie des plus modestes. Néanmoins, dans le Cantal, le recours aux prestations sociales est moins fréquent qu'en France métropolitaine. Elles représentent seulement 18 % du revenu

disponible des ménages pauvres contre 31 % au niveau national. Ceci s'explique par la surreprésentation des personnes âgées parmi les plus démunis : 25 % des personnes pauvres ont au moins 65 ans contre 11 % au niveau métropolitain. La part des prestations familiales dans le revenu disponible des Cantaliens précaires est donc inférieure à celle observée au niveau national (5 % contre 10 %). Par ailleurs, les Cantaliens âgés sont plus souvent propriétaires de leur logement qu'ailleurs ; ils bénéficient donc moins souvent d'allocations logement. ■

4 Un niveau de vie en légère hausse pour les plus modestes

Taux annuel d'évolution des déciles du niveau de vie dans le Cantal



Lecture : entre 2008 et 2009, le niveau de vie des ménages les moins aisés (D1) a progressé de 0,2 %.

Source : Insee, Revenus disponibles localisés.

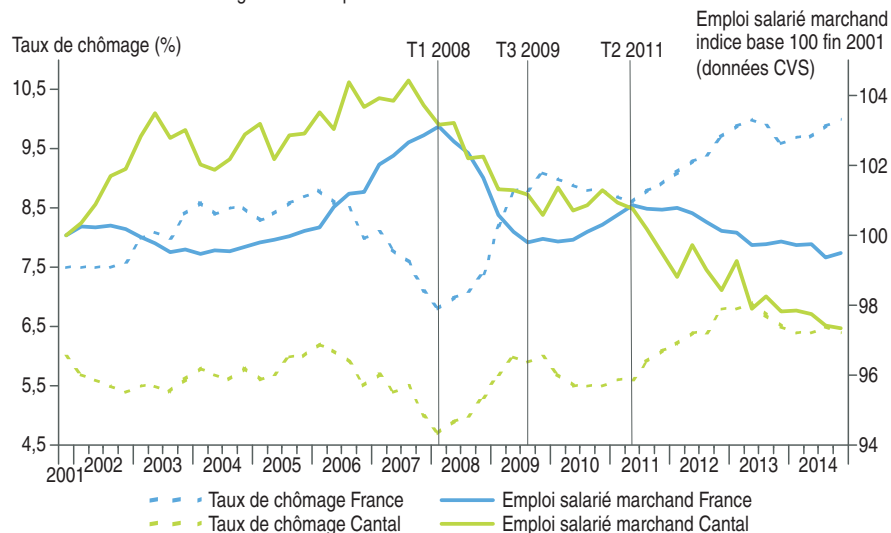
Un taux de chômage toujours plus faible dans le Cantal

Entre 2008 et 2011, la crise qui frappe l'économie française épargne relativement le Cantal. L'emploi salarié marchand diminue de 2,1 % dans le département ; la baisse atteint 2,3 % dans le référentiel et 2,5 % en France métropolitaine. Mais surtout, le taux de chômage, structurellement inférieur au niveau national, retrouve en 2011 son niveau d'avant crise (Figure 5). Ceci explique en partie que la pauvreté des 30-64 ans ne se soit pas accrue contrairement au niveau métropolitain.

Cependant, entre 2011 et 2014, la diminution des effectifs salariés cantaliens est nettement plus importante : -3,6 % au lieu de -0,9 % en moyenne nationale et -2,6 % dans le référentiel. Seuls les services marchands, qui représentent un tiers des emplois salariés, sont épargnés. C'est l'industrie qui souffre le plus avec 10,2 % de postes détruits. Parallèlement, le chômage ne cesse de progresser. Fin 2014, 6,4 % de la population active est au chômage au lieu de 10,0 % au niveau national.

5 Le Cantal moins impacté par la crise

Évolution du taux de chômage et de l'emploi salarié marchand



Note : Les trois barres verticales correspondent aux dates de retournement de la courbe de l'emploi pour la France métropolitaine.

Source : Insee, Estimations d'emploi, Taux de chômage localisés.

Méthodologie

Référentiel : Les départements du Massif Central caractérisés par une forte proportion de personnes âgées et d'agriculteurs exploitants. Il s'agit de l'Aveyron, de la Creuse, de la Corrèze, du Lot et de la Lozère.

Revenu disponible : Somme des revenus des membres du ménage, après redistribution, c'est-à-dire après prise en compte des principales prestations sociales reçues et paiement des principaux impôts directs.

Niveau de vie : Revenu disponible ramené au nombre d'unités de consommation. Afin de tenir compte de la taille des ménages, par exemple pour traduire les économies d'échelle réalisées au sein d'une famille, le niveau de vie est calculé en divisant le revenu disponible du ménage par le nombre d'unités de consommation (UC). Le niveau de vie est donc le même pour tous les individus d'un même ménage. Le nombre d'unités de consommation est calculé selon le principe suivant : le premier adulte compte pour 1, les autres personnes de plus de 14 ans pour 0,5 et les enfants de moins de 14 ans pour 0,3.

Déciles, niveau de vie médian : Si l'on ordonne une distribution (ici de niveaux de vie), les déciles sont les valeurs qui partagent cette distribution en dix parties égales. Ainsi :

- le premier décile (noté généralement D1) est le niveau de vie au-dessous duquel se situent les 10 % de personnes ayant les niveaux de vie les plus faibles ;
- le neuvième décile (noté généralement D9) est le niveau de vie au-dessous duquel se situent 90 % de la population, et au-dessus duquel se situent les 10 % de personnes ayant les niveaux de vie les plus élevés ;
- le niveau de vie médian correspond au cinquième décile. Il partage la population en deux. La moitié des personnes disposent d'un niveau de vie inférieur et l'autre moitié d'un niveau de vie supérieur à ce niveau de vie médian.

Pauvreté monétaire, taux de pauvreté : Un individu (ou un ménage) est considéré comme pauvre lorsque son niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté. Ce seuil est calculé par rapport à la médiane de la distribution nationale des niveaux de vie : il se situe à 60 % du niveau de vie médian (seuil privilégié au niveau européen). Le taux de pauvreté correspond à la proportion d'individus (ou de ménages) dont le niveau de vie est inférieur pour une année donnée au seuil de pauvreté, soit 977 euros par mois et par unité de consommation en France en 2011.

Intensité de la pauvreté : Indicateur qui permet d'apprécier à quel point le niveau de vie de la population pauvre est éloigné du seuil de pauvreté. Cet indicateur mesure l'écart relatif entre le niveau de vie médian des personnes vivant sous le seuil de pauvreté et ce seuil de pauvreté.

Le revenu de solidarité active (RSA) : En vigueur depuis juin 2009 en France métropolitaine, le RSA est une allocation qui complète les ressources initiales du foyer pour qu'elles atteignent un niveau de revenu garanti. Il remplace le revenu minimum d'insertion (RMI), l'allocation de parent isolé (API) et les dispositifs associés d'intéressement à la reprise d'activité. Le RSA apporte également un complément de revenu à des travailleurs pauvres qui n'auraient pas pu bénéficier de ces aides. Si les ressources initiales du foyer sont inférieures au montant forfaitaire, la différence s'appelle le RSA socle. Le complément de revenu d'activité éventuel, égal à 62 % des revenus d'activité, s'appelle le RSA activité. Selon le niveau de ressources du foyer par rapport au montant forfaitaire et la présence ou non de revenus d'activité, un foyer peut percevoir une seule composante du RSA ou les deux.

Les différents seuils de niveau de vie évoqués dans l'étude :

| | Cantal | France métropolitaine | en euros |
|--|--------|-----------------------|--------------------------|
| 9 ^e décile de niveau de vie | 2 641 | 3 120 | |
| La moitié de la population a plus | | | |
| Niveau de vie médian | 1 485 | 1 629 | |
| Seuil de pauvreté | 977 | 977 | Intensité de la pauvreté |
| La moitié de la population a moins | | | |
| Niveau de vie médian des personnes pauvres | 798 | 787 | |

Source : Insee, Revenus disponibles localisés 2011.

Insee Auvergne

3 place Charles De Gaulle
BP 120
63403 Chamalières Cedex

Directeur de la publication :

Arnaud Stéphane
Rédaction en chef :
Sandra Bouvet, Anthony Faugère

ISSN 2416-8785

© Insee 2015

Maquette : Insee

Mise en page : Insee

Pour en savoir plus

- Retrouvez les publications sur la pauvreté dans les trois autres départements auvergnats sur www.insee.fr.
- Bouvet S., « La crise creuse les inégalités en Auvergne », Insee Auvergne, La Lettre N°90, juin 2013.
- Langin H., « Inégalité et pauvreté : état des lieux en France et en Auvergne », Insee Auvergne, Document de travail, juillet 2012.

